



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Bureau du Cabinet*

Paris, le **31 JUIL. 2017**

Réf. : 17-023456-D/RD

Monsieur,

La correspondance du 12 juillet 2017 que vous avez adressée à Monsieur Gérard COLLOMB, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, lui est bien parvenue.

Une plainte ayant été déposée, je dois vous indiquer que les principes constitutionnels de la séparation des pouvoirs et de l'indépendance de la justice interdisent au ministère de l'intérieur d'intervenir dans le cours d'une procédure judiciaire.

Aussi, votre courrier a-t-il été transmis au cabinet de Madame Nicole BELLOUBET, garde des sceaux, ministre de la justice, aux fins d'un examen approprié.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Chef du service  
de la correspondance  
du bureau du cabinet**

  
Céline PERDRIX

*Monsieur André LABORIE  
2, rue de la Forge  
31650 SAINT-ORENS*

